

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Cabriès - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2017 - Transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Cabriès pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Cabriès, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Calas (réseau eau pluviale) inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat.

1- Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 - tranche 2017

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE CALAS

La commune souhaite réaménager le centre-ville, du secteur de Champfleury à l'église de Calas, en raison d'un fort trafic de transit qui se traduit par une voirie essentiellement aménagée pour la voiture sans prise en compte du caractère urbain de la traversée de Calas et des circulations douces.

Le programme d'aménagements préconise :

- de réduire la vitesse de 50 km/h à 30 km/h dans la partie la plus urbaine de la traversée de Calas par la mise en place de giratoire ou mini-giratoire, voire de chicane à sens unique ;
- de redonner un caractère urbain par la création de trottoirs fonctionnels constituant un itinéraire piétons continu ;
- d'améliorer le fonctionnement et la lisibilité des trois carrefours principaux (jonction RD9b et RD543) ;
- de créer une piste cyclable en amont du carrefour avec la RD9 jusqu'au raccordement avec la RD543 ;
- de prolonger la piste cyclable le long de la RD543 au sud de Calas jusqu'au carrefour de Champfleury ;

- de requalifier les deux places du centre-ville en intégrant une zone de stationnement, une aire de jeux de boules et un accès piétonnier.

Le montant de cette opération pour la partie restant à la charge de la commune et prévue de 2016 à 2018, s'élève à 1 025 000 €HT, dont 126 500 €HT pour la tranche 2017.

L'aide départementale pourrait s'élever à 512 500 €, dont 63 250 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 205 000 €

GROUPE SCOLAIRE SAINT-PIERRE

L'école élémentaire A. Benoît et l'école maternelle de Cabriès, situées au pied du piton du village, accueillent à ce jour, respectivement 185 et 118 élèves, répartis en 7 et 4 classes. Les prévisions d'évolution de la démographie communale incitent la commune à réaménager cet ensemble en un véritable groupe scolaire, en faisant évoluer le périmètre actuel.

La structure pédagogique du groupe scolaire final sera constituée d'une école primaire d'une capacité de 270 élèves répartis en 9 classes et d'une école maternelle d'une capacité de 150 enfants répartis en 5 classes pour un effectif moyen de 30 élèves.

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 9 600 000 €HT, dont 20 448 €HT pour la tranche 2017.

L'aide départementale pourrait s'élever à 4 800 000 €, dont 10 224 € pour la tranche 2017.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 1 920 000 €

La participation globale du département pourrait être fixée à 73 474 € pour la tranche 2017 sur une dépense subventionnable totale de 146 948 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

2- Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet réseau pluvial figurant dans le contrat départemental 2016/2019 de la commune de Cabriès

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient de constater le transfert de droit de la subvention allouée pour l'aménagement de la traversée de Calas (réseau eau pluviale) au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 175 000 €HT et une subvention globale de 87 500 €

Ainsi la subvention globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 avec la commune de Cabriès est donc ramenée à 5 312 500 € sur une dépense subventionnable totale de 10 625 000 €HT, conformément à l'annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

